



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Octroi de mer : non à une fiscalité confiscatoire des sécurités

Question écrite n° 18019

Texte de la question

Mme Béatrice Bellay attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'octroi de mer acquitté par les services publics pour importer des biens nécessaires à leurs missions. La Cour des comptes chiffre cette charge à au moins 27 millions d'euros en 2022 et 159 millions depuis 2017, avec un impact notable sur les établissements de santé. Elle lui demande de préciser le montant acquitté par les établissements martiniquais depuis 2017 et si elle entend soutenir une exonération obligatoire pour une liste nationale de biens médicaux essentiels, simplifier la procédure et prévoir une compensation de l'État afin que le financement de la santé nationale ne réduise pas les recettes locales.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellay](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18019

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2026](#), page 8095